

■ **A. Barrat S.à r.l. Taxis et transports d'enfants**, à Ecublens (VD), CH-550-1021501-0, exploitation d'une compagnie de taxis (FOSC du 25.05.2004, p. 14/2275008). Statuts modifiés le 16 septembre 2009. Obligation de fournir des prestations accessoires, droits de préférence, de préemption ou d'emption: pour les détails, voir les statuts. Le capital social de CHF 20'000 est désormais divisé en 200 parts de CHF 100 dont Barrat Artemios est titulaire. Barrat Artemios, qui n'est plus associé-gérant et dont la signature est radiée, cède respectivement 100 parts de CHF 100 à Bastemir Ayaz, président des gérants, et Sahin Okkes, tous deux de et à Lausanne, nouveaux associés-gérants avec signature individuelle. Communications aux associés: par écrit ou par courriel. Nouvel organe de révision: Société Anonyme Fiduciaire Avondo (CH-550-0122020-5), à Chavannes-près-Renens.

Registre journalier no 15711 du 22.09.2009 / CH-550.1.021.501-0 / 05266090